









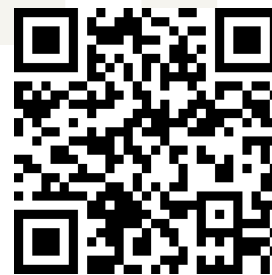


Parcours balisé N°96.

Avec une montée régulière traversant le Bois de Vaubounon et la plongée vers la Queue au Loup pour recommencer avec le Bois de la Perrière, ce parcours est assez ombragé.

 Durée	2h 30	 Difficulté	Facile
 Distance	7,51 km	 Retour au départ	Oui
 Dénivelé positif	121 m	 Activité	Pédestre
 Dénivelé négatif	120 m	 Commune	Val-de-Mercy (89580)
 Point haut	234 m		
 Point bas	145 m		



Trace n° 53461439

Description

Parking avec départ et retour de la randonnée situé en impasse depuis la Rue de l'Abreuvoir.

(D/A) Sortir du parking par les chicane de l'entrée des terrains de sports. Au bout des bâtiments agricoles, virer sur la gauche. Passer le City-Stade, le Ru de Genotte, puis contourner le bâtiment d'accueil par la droite et se diriger sur la gauche pour passer le portillon. Partir de suite à droite sans traverser la voie routière. Peu après le panneau de village, prendre le premier chemin sur la droite pour atteindre rapidement une fourche.

(1) Choisir la voie de gauche pour une montée régulière et se trouver rapidement en sous-bois. Passer tous les départs latéraux pour atteindre, en haut, une fourche très marquée : le long de cette portion, les départs mentionnés sur le fond IGN ne sont plus tous existants en mai 2024.

(2) Obliquer légèrement sur la droite, passer un départ latéral et atteindre un carrefour de quatre chemins. La vue est très dégagée avec une ligne électrique transversale.

(3) Descendre sur la droite en longeant la lisière avant de pénétrer en sous-bois (mirador). La ligne électrique file sur la gauche à travers champs. Retrouver un carrefour en Y inversé avec un départ montant.

(4) Laisser ce chemin de droite pour continuer à descendre sur la gauche. Passer un départ sur la droite qui s'enfonce sous taillis. Déboucher sur un espace ouvert et atteindre une voie routière.

(5) L'emprunter par la droite sur une cinquantaine de mètres, puis partir sur la gauche sur un chemin stabilisé (poteau électrique sur la droite en montant). Arriver sur un croisement de chemins avec une table de pique-nique sur la gauche.

(6) Tourner franchement dans le premier chemin descendant sur la droite et aboutissant à la route traversée précédemment.

(7) Traverser avec prudence, partir à gauche et longer cette route sur 200 m environ. Trouver sur la droite un départ avec au tout début une borne.

(8) Partir sur ce chemin, traverser le ru et atteindre un croisement avec un chemin transversal.

(9) Partir sur la gauche en longeant la lisière du bois sans y pénétrer et retrouver la bifurcation initiale.

(1) Obliquer sur la gauche en direction des maisons du village. Par le cheminement inverse de l'aller retrouver le **(D/A)**.

Informations pratiques

Parcours relativement bien ombragé. Table de pique-nique en chemin et couverte à l'arrivée.

Attention : lors de la traversée du Bois de Vaubounon, les embranchements réels et ceux portés sur le fond IGN ne correspondent pas toujours.

Ce parcours balisé suivant la charte de balisage de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre porte le N°96 inscrit sur plaquettes fond Jaune.

Le balisage a été réalisé par l'association *À chacun son chemin en Puisaye-Forterre* en septembre 2024.

En cas de soucis, merci de [remplir ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

Attention lors des traversées de routes.

Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou/et l'application visorando.

Points de passage

-  **D/A Parking dans l'impasse**
| N 47.674185° / E 3.588754° - alt. 145 m - km 0
-  **1 Chemins en fourche**
| N 47.669245° / E 3.588518° - alt. 158 m - km 0.67
-  **2 Chemins en fourche**
| N 47.65515° / E 3.57381° - alt. 234 m - km 2.6
-  **3 Croisement de 4 chemins**
| N 47.65391° / E 3.56975° - alt. 230 m - km 2.94
-  **4 Chemins en fourche**
| N 47.66073° / E 3.56632° - alt. 172 m - km 3.77
-  **5 Voie routière**
| N 47.66245° / E 3.56493° - alt. 175 m - km 4
-  **6 Croisement de chemins**
| N 47.66778° / E 3.56418° - alt. 208 m - km 4.64
-  **7 Débouché sur une voie routière**
| N 47.667221° / E 3.574341° - alt. 160 m - km 5.41
-  **8 Fin de portion sur route**
| N 47.66759° / E 3.57746° - alt. 160 m - km 5.65
-  **9 Chemins en T**
| N 47.66481° / E 3.57968° - alt. 162 m - km 6
-  **D/A Parking dans l'impasse**
| N 47.674181° / E 3.588754° - alt. 145 m - km 7.51

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-bois-de-vaubounon/>

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



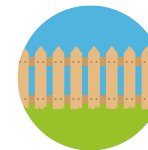
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.